

Les armes à feu, une véritable guerre de tranchées politique

BERNE

Le National vote ce matin sur l'initiative visant à renvoyer les armes d'ordonnance dans les arsenaux et surveiller de près les autres. Hier, les débats étaient vifs.

CAROLINE ZUERCHER BERNE

Un cercueil, quelques roses, un fusil et un message: «Mieux vaut enterrer une arme qu'une victime!» Hier, cette mise en scène devant le Palais fédéral rappelait aux conseillers nationaux qu'ils allaient se pencher sur un sujet hautement émotionnel: l'initiative «Pour une protection contre la violence des armes». Ce texte a été lancé par la gauche suite à une série de drames. Son objectif: renvoyer les fusils militaires à l'arsenal et mieux surveiller les détenteurs d'autres armes.

2,3 millions d'armes

«Ne jouez pas avec des vies humaines, s'exclame Chantal Galladé (PS, ZH). Voulez-vous assumer les prochains décès?» Moins d'armes disponibles, cela signifie moins de morts, martèle le camp rose-vert. Et ses représentants de rappeler que presque chaque jour, une personne est tuée par une arme à feu. Pour eux, il s'agit de prévenir la violence domestique, de protéger femmes et enfants contre des hommes parfois violents, de réduire le nombre d'homicides et de suicides.



Devant le Palais fédéral, les élus ont été accueillis hier par une pierre tombale. En guise d'épithaphe: «Mieux vaut enterrer une arme qu'un homme.» (PETER SCHNEIDER/KEYSTONE/17 JUIN 2010)

Aujourd'hui en Suisse, quelque 2,3 millions d'armes seraient en circulation. Et 1,7 million d'armes militaires seraient en main de particuliers. Avec quelles conséquences? Si les uns évoquent les quinze morts, dont le tueur, de Zoug, l'assassinat de la skieuse Corinne Rey-Bellet par son mari ou l'adolescente abattue à un arrêt de bus par une recrue en 2007, les autres soulignent qu'un père de famille a récemment tué sa fille à la hache. Preuve qu'un criminel trouvera toujours le moyen d'arriver à ses fins et que meurtres et autres crimes passionnels ne disparaîtront jamais.

De passion, en tous les cas, il y en a eu beaucoup hier. Aversion totale aux risques, volonté liberticide, naïveté... Aux tirs de la

gauche ont répondu ceux du camp bourgeois. Et en particulier l'UDC. Car si les groupes PDC et PLR sont aussi opposés à l'initiative, leurs représentants ont été moins nombreux à intervenir.

«Cynisme face à la violence des armes»

La violence domestique? «Les initiants instrumentalisent les femmes!» rétorque Yvette Estermann (UDC/LU). Dans le camp bourgeois, certains estiment qu'en réalité, c'est l'armée de milice qui est visée. Et beaucoup craignent pour une autre tradition: le tir sportif. «Ce serait le Waterloo des sociétés qui le pratiquent», avertit notamment Theophil Pfister (UDC/SG). Aux yeux des opposants, ce texte risque de désarmer les honnêtes citoyens, alors que les criminels,

auront toujours accès à des fusils ou revolvers.

«Le cynisme face à la violence des armes est intolérable et insupportable», rétorque Stéphane Rossini (PS/VS). Les craintes des tireurs et autres chasseurs? «Fantasmes!» Le socialiste, lui-même chasseur, répond qu'ils pourront justifier leur besoin de posséder une arme et leur capacité à s'en servir. Bref, ils ne seront pas concernés.

Après quatre heures de débats, Eveline Widmer-Schlumpf, au nom du Conseil fédéral, a rappelé qu'aujourd'hui il n'est déjà plus possible d'avoir des munitions de guerre à domicile. Et que les armes d'ordonnance peuvent être entreposées de manière volontaire. Le mot de la fin? Il sera connu ce matin. Le vote, en effet, intervient aujourd'hui.

Tragédies impliquant des armes à feu

Nombre de drames auraient – peut-être – pu être évités si l'accès aux armes à feu avait été limité, soutiennent les partisans de l'initiative. Une tragédie parmi d'autres a relancé le débat sur la possession de telles armes: l'assassinat de la skieuse vaudoise Corinne Rey-Bellet et de son frère en 2006. D'autres fusillades ont particulièrement choqué l'opinion publique. Florilège.

► **La Chaux-de-Fonds, 2008.** Un homme de 51 ans tue son ex-femme avec son ancienne arme d'ordonnance: un SIG 210 utilisé jusqu'en 1975 dans l'armée suisse.

► **Zurich 2007.** Une recrue en uniforme abat avec son arme de service une apprentie coiffeuse de 16 ans qui attendait le bus. Il venait d'achever son école de recrues et avait volé la munition.

► **Baden 2007.** Un forcené tue un homme et en blesse trois autres avec son fusil d'assaut militaire.

► **Coire 2007.** Un homme de 29 ans abat sa femme de 21 ans avec un fusil d'assaut.

► **Montmolin (NE), 2007.** Un ancien colonel de l'armée suisse, âgé de 67 ans, tue son épouse puis retourne l'arme contre lui.

► **Les Crosets, 2006.** L'ancienne championne de ski Corinne Rey-Bellet, 34 ans, et son frère, 32 ans, sont abattus avec un pistolet de service par le mari de la skieuse, capitaine à l'armée, dont elle venait de se séparer. L'assassin se donnera la mort. (mcl)



Les Crosets. C'est dans ce chalet que la skieuse Corinne Rey-Bellet a perdu la vie sous les balles de son mari. (ÉDOUARD CURCHOD/1^{ER} MAI 2006)

► **Bex, 2005.** Un contrôle de police tourne au drame. Un Neuchâtelois de 46 ans, propriétaire légal de diverses armes à feu, tire et tue un policier de 29 ans, avant d'être abattu par un second policier. Ce dernier est grièvement blessé.

► **Lausanne, 2002.** Un chômeur de 25 ans tire avec son fusil d'assaut sur les spectateurs d'un cinéma porno. Un homme est tué, deux autres blessés. Le tireur retourne ensuite l'arme contre lui.

► **Zoug, 2001.** Friedrich Leibacher, 57 ans, abat 11 députés et trois conseillers d'Etat dans la salle du Grand Conseil de Zoug puis se donne la mort. Le massacre n'a pas été commis avec des armes de service. Le forcené avait pénétré dans le plénum muni de quatre armes à feu, d'autres ont été trouvées dans sa voiture. L'homme a acquis cet arsenal légalement. (mcl)

L'initiative

Que dit le texte?

► **Arsenal.** Les armes militaires doivent être déposées dans les arsenaux et ne plus être conservées au domicile. Les fusils d'assaut ne peuvent pas non plus être conservés après la fin des obligations militaires.

► **Chasseurs et autres.** Les personnes qui veulent utiliser d'autres armes à feu doivent justifier d'un besoin et disposer des capacités nécessaires pour la manipuler (licence). Ce serait, par exemple, le cas pour les agents de sécurité, les tireurs sportifs, les chasseurs ou les collectionneurs.

► **Interdiction.** Les armes à feu automatiques et les fusils à pompe, jugés particulièrement dangereux, sont interdits.

► **Registre.** La Confédération doit tenir un registre centralisé des armes à feu.

► **Encouragement.** La Confédération doit encourager les collectes d'armes et s'engager sur le plan international pour limiter la disponibilité des armes. **CZ**

Pour



Adèle Thorens, Les Verts, Vaud. (MONIKA FLUECKIGER/2007)

Millions d'armes inutiles

«Rien ne justifie la présence dans les foyers suisses de plusieurs millions d'armes. Alors qu'elles ne sont d'aucune utilité, elles sont régulièrement à l'origine de drames. Chaque jour en Suisse, une personne est tuée par une arme militaire. C'est complètement absurde.»

RC

Contre



Yves Nidegger, UDC, Genève. (DR)

Une arme n'est pas incitative.

«Celui qui veut tuer ou se tuer trouve toujours un moyen de le faire. Je ne crois pas que la mise à disposition d'une arme à feu soit incitative. Je suis convaincu que le passage à l'acte découle avant tout d'un choix personnel. Et non de la disponibilité d'une arme à feu ou d'un quelconque autre objet.»

RC

Pour



Jean-Charles Rielle, PS, Genève. (MICHEL PERRET/2008)

Empêcher l'irréparable.

«Toute mesure permettant de rendre plus difficile l'accès à une arme est bonne à prendre. Il est prioritaire d'empêcher que des moments de détresse mènent à l'irréparable. Un divorce ou encore une perte d'emploi peuvent en être la cause. L'encadrement est dès lors essentiel.»

RC

Contre



Alice Glauser, UDC, Vaud. (GAETAN BALLY/2007)

Une interdiction de plus.

«Ce texte constitue une nouvelle désresponsabilisation des personnes. Une interdiction de plus. En général, les gens sont dignes de confiance, qu'il s'agisse de soldats ou de sportifs. Il faut cependant veiller à ne pas mettre une arme entre n'importe quelles mains.»

RC

Abstention



Hugues Hiltbold, PLR, Genève. (KEYSTONE/2007)

Attention à la surréglementation.

«Je m'abstiendrai. J'ai toujours été favorable au dépôt de l'arme militaire à l'arsenal. Un registre national serait aussi une bonne chose, mais inscrire cela dans la Constitution est discutable. Cela relève de la surréglementation.»

RC